

PROGRAMME



« MANDATAIRE JUDICIAIRE A LA PROTECTION DES MAJEURS Mention "Mesure Judiciaire à la Protection des Majeurs"

	T						
Durée	300 heures de formation en centre et 350 heures en entreprise → soit 650 heures Amplitude de formation 10 mois		Dates / Lieux	Angers A venir pour 2024			
Public / statuts	 Professionnels en poste au sein d'associations tutélaires, ou préposés d'établissements hospitaliers dans le plan de formation. Demandeurs d'emploi (prise en charge par le CPF pôle emploi) Salariés en reconversion professionnelle dans le cadre du CPF de transition 						
Nombre de participants	25 maximum	Tarifs		15€ / heure			
Accessibilité handicap	Le CEFRAS souhaite être informé, si possible, sur les besoins d'adaptation (modalités pédagogiques, matériels) afin de favoriser l'accès à la formation des personnes en situation de handicap. Tous nos sites ont un accès PMR. Référents handicaps: • Antoine BREILLOT: a.breillot@cefras.com • Martine SEILLER: m.seiller@cefras.com						
Prérequis	 Justifier d'une expérience professionnelle d'au moins trois années dans un des domaines nécessaires à l'exercice des fonctions de MJPM. Personne de 25 ans et plus titulaire d'un diplôme de niveau 5 (anciennement niveau III) inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) ou d'un titre équivalent pour les ressortissants d'un autre État membre de la Communauté Européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen 						
Modalités d'accès	Entretien oral pour valider l'entrée en formation						
Délai d'inscription	Jusqu'à 8 jours avant le début de la formation (sous réserve de place disponible).						
Moyens d'encadrement pédagogique et technique	Intervenant(s)	Professionnels du secteur spécialisés dans les domaines enseignés (Responsables de services MJPM, infirmiers, psychologues, magistrats, avocats, notaires, huissiers de justice) Enseignants universitaires spécialisés dans les domaines enseignés (droit privé, droit public, gestion budgétaire, gestion de patrimoine)					
	Responsables du projet de formation	LUCAS Nadège – 02.41.30.02.40					
	Contact administratif	ROCHARD Mélanie – 02.41.30.02.40					

Débouchés	Métier : Mesure Judiciaire à la Protection des Majeurs en structure agréée par le préfet à titre privé ou en activité libérale.							
Finalités de la formation	A la croisée de l'action sociale et de l'action de justice, le Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs mention Mesure Judiciaire à la Protection des Majeurs exerce les mesures de tutelle et de curatelle que lui confie le juge des contentieux et de la protection. Titre de niveau 5 (anciennement niveau III) délivré par la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS)							
	Pour le DU : Diplôme Universitaire délivré par l'Université d'Angers (Faculté de Droit, d'Économies et de Gestion). RNCP RS2923 - Décret no 2011-936 du 1er août 2011							
Objectifs pédagogiques	 A l'issue de la formation, les stagiaires sont capables : Inscrire l'intervention du MJPM dans une approche globale de la personne et de son environnement (familial, social, culturel) Appréhender les spécificités juridiques applicables aux personnes protégées Mettre en œuvre une gestion administrative, budgétaire, fiscale et patrimoniale efficace et adaptée aux intérêts et aux besoins de la personne dans le respect de ses droits Identifier les capacités d'autonomie de la personne protégée Maîtriser les fondements de l'intervention tutélaire, notamment éthique et déontologique 							
Moyens et méthodes pédagogiques, techniques et humains	Apports théoriques de connaissances appuyés par des études de cas, jeux de rôles, mise en situation. Quelques enseignements à distance. Lors des formations en présentiel, le formateur a, à disposition tout le matériel de formation nécessaire : Ordinateurs portables Vidéoprojecteurs Connexion internet Plateforme numérique dédiée Supports papiers Bibliothèque							
Programme pédagogique	La formation MJPM mention MJPM se compose de 4 domaines de formation. Juridique: 84 h Gestion: 78 h Protection de la personne: 72 h Le mandataire judiciaire à la protection des majeurs: 66 h							
Modalités d'évaluation des acquis	 Un suivi collectif et individuel tout au long de la formation 4 certifications durant le parcours de formation 							
Taux de réussite aux examens (Année 2023)	100% (Sur 25 pers .présentées)	Taux de satisfaction (Année 2023)	88% (Sur 25 répondants)	Taux d'abandon en cours de formation	0% (Sur 25 personnes formées)			

(Année 2022)